

mettre des bâtons dans les roues, et de relever le taux d'affranchissement des livres de bibliothèque. Tous, nous voulons que le coût du courrier de deuxième classe soit amorti, mais dans ce cas-ci, un tarif réduit servirait l'intérêt national. J'espère bien que le ministre étudiera la chose.

Je trouve aussi que l'augmentation du tarif de recommandation est presque excessive. Je suppose que les études du coût de revient ont été faites et que le ministre estime l'augmentation ainsi justifiée. Si c'est le cas, je n'ai alors aucune objection, mais j'aimerais savoir si des études ont eu lieu.

M. Knowles: Monsieur le président, comme la plupart des préopinants, y compris en particulier mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre, j'aimerais féliciter le ministre des Postes...

L'hon. M. Churchill: Je ne l'ai pas félicité.

M. Knowles: Que si, in petto. J'aimerais féliciter le ministre des Postes de l'efficacité discrète avec laquelle il dirige cet important ministère. Je lui souhaite du succès et j'ai tout lieu de croire qu'il continuera d'exercer cette efficacité discrète pendant les jours intéressants à venir lorsque les négociations collectives entreront en jeu. Ce sera une époque importante dans la fonction publique au Canada, et tous reconnaissent sans doute qu'aucun ministère ne dépasse en importance celui des Postes où cette méthode souhaitable de fixer les conditions de travail et les traitements sera mise à l'épreuve. Je suis convaincu que le ministre désire autant que moi le succès de l'entreprise, et je lui souhaite, vu qu'il dirige ce ministère durant cette période importante. Je voudrais ajouter ceci: comme député de Winnipeg, j'apprécie la courtoisie et la sollicitude du maître de poste de cette ville et de ses collaborateurs envers ceux d'entre nous qui envoient une correspondance volumineuse dans leurs circonscriptions.

Si je puis me permettre une autre parole d'introduction, j'ai noté avec intérêt que bon nombre de députés ont eu divers rapports avec le ministère des Postes. Le ministre des Postes a lui-même des contacts intéressants. Mon titre de gloire sous ce rapport, c'est que ma grand-mère a été, très longtemps la maîtresse de poste d'une localité importante du comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse; et bien des années après sa mort, on parlait toujours du bureau de poste Knowles. Malheureusement le gouvernement précédent a découvert la chose et le bureau de M. Knowles est resté fermé pendant ce régime. Je ne sais pas vraiment pourquoi, mais l'on pourrait peut-être faire quelque chose à ce sujet.

[M. Cantelon.]

Cependant, monsieur le président, j'ai pris la parole pour soumettre un seul problème au ministre. Je l'ai fait par lettre, et il m'a répondu avec une grande courtoisie. J'estime cependant que le problème mérite d'être examiné. Je parle au nom de bon nombre d'employés occasionnels qui obtiennent beaucoup de travail au bureau de poste de Winnipeg et en sont fort heureux. Néanmoins, ils constatent, même s'ils ont travaillé à des emplois intermittents pendant de nombreuses années, qu'ils n'accumulent jamais assez de jours de travail dans un emploi continu pour obtenir des congés payés. J'ai fait part de ce problème au ministre dans une lettre que je lui ai adressée où je l'ai assuré que je connaissais le Règlement. Il a reconnu le fait tout en me rappelant que le problème ne se pose que lorsque les gens n'ont pas travaillé pendant 30 jours sur une base continue, car alors, en vertu du Règlement, ils n'ont pas droit aux congés payés.

Les personnes en cause trouvent la coïncidence assez étrange, car s'il y a lieu de les appeler, la tâche dont elles doivent s'acquitter peut être lourde; mais brusquement, juste au moment où elles auraient pu accumuler assez de jours pour avoir droit à un congé payé, elles sont licenciées et rappelées plus tard. Elles n'arrivent jamais à obtenir de congé payé comme le prévoit le Règlement régissant les employés de l'État, et comme le prévoit également sur une base semblable, la loi fédérale concernant les employés dans les entreprises relevant de la compétence fédérale, en vertu du Code canadien du travail (Normes).

Je voudrais que l'on examine à nouveau la question. Je me rends compte que les règlements en question n'émanent pas du ministère des Postes. Ils visent les employés du gouvernement en général. Peut-être le ministre pourrait-il faire quelque chose en ce qui concerne ces règlements, mais il devrait au moins s'assurer que les soupçons des intéressés ne sont pas fondés. Ces soupçons seraient dissipés si, à l'occasion, les personnes ayant à leur actif de nombreuses années de service intermittent étaient admissibles à la paie, les jours de congé. J'exhorte le ministre à s'occuper de la chose.

M. Enns: Monsieur le président, le député de Queens a déploré à juste titre que l'on n'ait pas prévu un timbre-poste pour commémorer la mémoire du premier de nos premiers ministres, sir John A. Macdonald. J'ai moi-même déploré la chose sous forme de questions, au cours de la première session de cette législature, et maintenant, j'appuie le député et déplore à nouveau cette lacune.

Je voudrais poser une question au sujet des envois exprès aux bureaux de poste ruraux.